

Nouvelle convention collective

**CLASSIFICATION****Déploiement**


Lors de la 4<sup>ème</sup> réunion de la commission de déploiement de la Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie (NCCM) concernant la Classification, la direction a présenté le planning à venir.

- A partir de juillet 2023, le manager fera un entretien avec son collaborateur afin de lui présenter sa fiche emploi.
- Fin novembre 2023, le manager réalisera un second entretien durant lequel il notifiera au salarié la cotation de sa fiche emploi lors d'un entretien. Le salarié sera également informé via un courrier spécifique accompagnant sa fiche de paie de novembre.

Pour la **CFE-CGC**, le temps est serré afin d'effectuer d'éventuels ajustements.

La **CFE-CGC** a insisté sur :

-  La nécessité de former les managers à la conduite de cet entretien spécifique ;
-  La formalisation du processus de recours ;
-  L'ouverture d'une négociation sur les critères de gestion de carrière des salariés en dehors de cette démarche de CLASSIFICATION.



Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

**ABONNEZ-VOUS !**



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

